

# Le CAF rejette la proposition de modification des montants de la redevance radio et télévision

*Bienne, le 2 février 2024*

**Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne a adressé sa prise de position à la Confédération quant au projet de révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision relative à la redevance.**

Le CAF est particulièrement inquiet de la proposition de révision partielle de l'ordonnance formulée par le Conseil fédéral ou par l'initiative populaire fédérale « 200 francs, ça suffit ! ». Les arguments visant à alléger le porte-monnaie des ménages est compréhensible, mais ceci ne doit pas se faire en fragilisant considérablement la couverture médiatique notamment pour les personnes francophones et les régions considérées comme périphériques telles que le Jura bernois et l'arrondissement de Biel/Bienne.

Considérant l'importance de maintenir une diversité médiatique suffisante et compte tenu des défis auxquels devra faire face notre région suite à l'attribution des zones de concessions radio et TV – le CAF ayant demandé à l'OFCOM de maintenir la concession de Telebielingue au-delà de 2025 -, le Conseil estime que les propositions de redevance à 300 francs ou 200 francs ne donnent aujourd'hui aucune garantie. Rien n'indique que ces montants arrêtés suffiront à couvrir les besoins de la SSR quant au traitement égalitaire des régions. Il n'est dès lors pas pensable pour le CAF de soutenir une telle révision en l'état. Au préalable, des mesures et des objectifs concrets doivent être posés et chiffrés en matière de couverture des régions. Ce n'est que sur cette base qu'il sera possible ensuite de déterminer les besoins financiers et les montants de la redevance. Sans ces garanties, le CAF estime que le risque est trop élevé d'appauvrir encore davantage la couverture médiatique et cela dans un contexte déjà difficile, induit par la redéfinition et l'attribution des zones de concessions radio et télévisuelles. Ces garanties sont essentielles au maintien d'une démocratie saine et vivante à l'échelle locale, régionale, cantonale et nationale.

### Note aux rédactions :

*Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch).*

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :*

- *Mme Ariane Tonon, présidente du CAF, 079/449.83.49*

### A propos du CAF

Le [CAF](#) est un conseil politique du canton de Berne issu de la [législation sur le statut particulier](#). Il est composé de 18 membres élus pour 4 ans. Il a pour mission de garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne et de promouvoir le bilinguisme, en favorisant la cohabitation de deux communautés linguistiques fortes dans l'espace bilingue biennois.